



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE
PÉRONNAS**

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2023**

Conseil d'administration du 20 février 2023

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	3
I – BILAN FINANCIER EXERCICE 2022	4
A –BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022	4
B –COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022	4
La section de fonctionnement	4
La section d'investissement	7
III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023	8

PRÉAMBULE

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

Le CCAS de Péronnas ne gère pas de service ou équipement générant des investissements à court ou à moyen terme, n'a aucun emprunt en cours et fonctionne avec un poste d'adjoint administratif à mi-temps, mis à disposition par la commune et pris en charge budgétairement par le budget principal de la commune.

I – BILAN FINANCIER EXERCICE 2022

A – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Ci-dessous un tableau rappelant la balance budgétaire au 1^{er} janvier 2022 :

<i>Budget principal</i>	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	117 773,76 €	117 773,76 €
INVESTISSEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	121 773,76 €	121 773,76 €

B – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

La section de fonctionnement

- **Dépenses réalisées**

La section de fonctionnement permet de financer principalement l'ensemble des actions mises en place par le CCAS à destination de divers publics :

- Actions en faveur des Aînés : revalorisation de la valeur du repas et des colis de fin d'année.
- Actions en faveur des centres de loisirs et du centre social l'Agora : revalorisation des niveaux de participation financière.
- Aides financières « marché conté ».

En 2022, les charges de fonctionnement ont représenté 80 958,54 euros pour une prévision de 117 773,76 euros. Les crédits ont donc été utilisés à hauteur de 68,76 %.

LIBELLES	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	VARIATION / 2021
TOTAL "charges gestion mairie divers"	3 621,68 €	628,45 €	621,12 €	-1,17%
Charges générales mairie divers	1 332,59 €	628,45 €	621,12 €	-1,17%
Analyses des besoins sociaux	1 760,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Charges exceptionnelles	529,09 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL "Actions en faveur des personnes en difficultés"	3 576,39 €	2 591,27 €	4 642,34 €	79,15%
Bons alimentaires	2 000,00 €	1 000,00 €	3 500,00 €	250,00%
Aides financières	1 175,98 €	988,07 €	440,32 €	-55,44%
Transports pour les demandeurs d'emploi	400,41 €	603,20 €	702,02 €	16,38%
TOTAL "Actions en faveur des personnes handicapées, personnes âgées "	32 936,38 €	39 976,95 €	43 904,68 €	9,82%
Portage des repas	2 729,23 €	2 814,00 €	2 202,50 €	-21,73%
Transport bus	7 233,19 €	7 633,60 €	7 272,18 €	-4,73%
Chèques taxis	342,50 €	155,00 €	17,50 €	-88,71%
Téléalarme	5 605,32 €	11 007,64 €	7 769,48 €	-29,42%
Repas des aînés		10 200,00 €	12 425,00 €	21,81%
Colis personnes âgées	15 105,68 €	7162,51	12 733,02 €	77,77%
Coffrets EHPAD	1 920,46 €	1 004,20 €	1 425,00 €	41,90%
Anniversaire centenaires			60,00 €	-
TOTAL "Actions en faveur des Jeunes "	14 152,65 €	12 249,60 €	15 194,40 €	24,04%
Centre de loisirs calypso	13 061,00 €	10 787,00 €	13 776,00 €	27,71%
Centre social l'agora	601,75 €	899,00 €	758,50 €	-15,63%
Autres centres loisirs extérieurs	489,90 €	563,60 €	659,90 €	17,09%
TOTAL "Soutiens aux organismes divers - subventions "	12 879,00 €	12 740,00 €	16 596,00 €	30,27%
Subventions diverses associations	11 519,00 €	11 220,00 €	13 396,00 €	19,39%
Subvention agora	1 360,00 €	1 020,00 €	1 000,00 €	-1,96%
Subvention épicerie solidaire	0,00 €	500,00 €	2 200,00 €	340,00%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	67 166,10 €	68 186,27 €	80 958,54 €	18,73%

Nos dépenses évoluent de 18,73 %.

Cette augmentation générale est liée, entre autre, à la situation économique et sociale de l'année 2022, avec en particulier une hausse des dépenses versées aux personnes en difficulté qui sont passées de 2 591 € à 4 642 €, soit + 79,15 % par rapport à 2021.

S'y ajoute une variation de + 9,82 %, au bénéfice des personnes âgées et handicapées, hausse liée notamment à l'inflation de la restauration (banquet des Aînés), mais aussi à l'amélioration de notre participation financière aux colis des Aînés.

Notons également la reprise des activités du centre social et des centres de loisirs en année pleine. Cela se traduit par une variation du poste « Actions envers les jeunes » de + 24 %, conjuguée à l'amélioration de la participation financière du CCAS que nous avons votée lors d'un conseil d'administration de 2022.

Enfin, les dépenses liées aux subventions des associations et organismes à but non lucratif évoluent de + 30 %. Cette variation intègre notre subvention à l'épicerie solidaire, en année pleine, et l'intégration nouvelle de l'Ehpad « Les Ancolies ».

- **Recettes réalisées**

LIBELLÉS	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	VARIATION / 2021
S/TOTAL Produits et services du domaine	78 800,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
Subvention communale	78 800,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
S/TOTAL Dotations et participations	1 950,00 €	1 865,00 €	732,00 €	-60,75%
Dons divers	100,00 €	385,00 €	332,00 €	-13,77%
Participations diverses	1 850,00 €	1 480,00 €	400,00 €	-72,97%
S/TOTAL des recettes réelles	80 750,00 €	81 865,00 €	80 732,00 €	-1,38%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 148,95 €	24 732,85 €	37 773,76 €	52,73%
TOTAL GENERAL	91 898,95 €	106 597,85 €	118 505,76 €	11,17%

Les recettes pour l'exercice 2022 sont de 118 505,76 euros, en intégrant l'excédent 2021 de 37 773 €. Cela représente un budget recettes de 17,40 € par habitant (base 6 811 habitants - données Insee). Selon l'observatoire des finances et de la gestion publique, notre CCAS est dans une fourchette haute. En effet, les données nationales moyennes relevées sur les exercices 2020/2021 démontrent que seulement 20 % des CCAS/CIAS ont un budget supérieur à 18 euros, tandis qu'à l'inverse, la même proportion a un budget inférieur à 2,50 euros. Il apparaît, en outre, que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant des CCAS ont tendance à augmenter avec la strate de population.

La section d'investissement

Le CCAS n'a pas vocation jusqu'à ce jour à investir. La section d'investissement comporte un excédent en recettes d'investissement qui correspond à des remboursements de prêts consentis par le passé à des bénéficiaires du CCAS. Il devait être crédité, en 2022, d'un virement de la section de fonctionnement, à hauteur de 1 500 € afin de nous donner à nouveau la possibilité d'attribuer des prêts. En raison de difficultés organisationnelles, cette écriture n'a pu être effectuée, elle le sera en 2023.

- **Dépenses réalisées**

LIBELLÉS	MONTANTS
Autres immobilisations financières (prêts aux particuliers)	- €
S/TOTAL	- €
S/TOTAL des Dépenses réelles	- €
	- €
TOTAL GENERAL	- €

- **Recettes réalisées**

LIBELLÉS	MONTANTS
Autres immobilisations financières (remboursement prêts)	
Virement de la section de fonctionnement	
S/TOTAL des Recettes réelles	- €
001 Résultat reporté d'investissement	1 810,43 €
S/TOTAL	
TOTAL GENERAL	1 810,43 €

III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les principales orientations budgétaires pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Recrutement d'un bureau d'études pour le lancement d'une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux (ABS) / coût : 16 000 euros :**
 - Lancement sur l'année 2023 d'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'ABS de la commune (durée de la mission : 6-9 mois).
 - Démarche participative à conduire avec les acteurs de proximité (centres sociaux, associations, habitants).
 - Analyse ciblée sur certaines thématiques définies par la commune (Personnes âgées, jeunes, logement social...) afin de permettre au CCAS de faire évoluer la politique sociale de la commune.

- **Actions envisagées**
 - **Aides conjoncturelles :**
 - Secours exceptionnels : maintien du budget lié à l'impact de la crise énergétique sur le niveau de vie : **3 000 euros.**

 - **Mise en place de nouvelles aides :**
 - 1/ Aux jeunes 16/25 ans :
 - Permis de conduire : participation financière et / ou prêt à taux zéro en complément des aides supra communales.
 - BAFA – BNSSA : participation financière en complément des aides supra communales.

 - 2/ Aux jeunes 6/15 ans :
 - Soutien scolaire : engager une information et une réflexion sur les cours particuliers ou collectifs en extra-scolaire, en lien avec les écoles primaires, les collèges et les CFA, en vue de la mise en place d'aides financières à la rentrée scolaire 2023/2024.

 - 3/ Personnes âgées :
 - Renforcement des dispositifs CCAS de maintien à domicile (téléalarme).